grand banquet que présidait M. Berteaux, l'ancien *ministre de la guerre*.

Mais les exemples ne manquent pas et il est inutile d'insister.

Quant au vote du budget, je crois savoir que plusieurs de mes collègues socialistes demanderont, si la manière de voir de leurs adversaires est adoptée par le congrès, qu'il soit interdit aux élus membres du parti non seulement de voter le budget d'Etat, mais encore n'importe quel budget communal ou départemental.

Le prochain congrès de Toulouse va donc avoir à m'exclure ou à m'absoudre. S'il m'exclut, je demeurerai naturellement socialiste comme devant. S'il ne m'exclut pas, je ne changerai rien à mes déclarations ni à mon attitude parlementaire.

D'ailleurs, j'ai déjà dit et écrit que si je n'étais pas *membre du parti socialiste unifié*, je ne choisirais pas le moment présent pour y entrer. Puisque je suis dans la maison, j'y reste, mais seulement avec cette intention, je le dis très franchement, d'amener, *si possible*, le *parti socialiste* et le conseil national élu par lui à adopter ma manière de voir et ma manière d'agir.

Et maintenant, attendons le congrès de Toulouse. »

Informations
REGIONALES

LES RÉCOMPENSES
aux Sauveteurs de Courrières

Une promotion spéciale de la Légion d'Honneur en faveur des Sauveteurs — Le projet Barthou-Viviani.

Paris, 20 janvier. — M. Barthou, ministre des travaux publics, vient de déposer un projet de loi contresigné par le ministre du travail et ayant pour objet d'autoriser le gouvernement à donner des décorations de la Légion d'honneur aux personnes, ingénieurs et ouvriers, qui se sont distinguées par leur courage et leur dévoûment lors de la catastrophe de Courrières. Cette promotion spéciale comprend pour le ministère des travaux publics une croix d'officier et trois de chevalier et pour le *ministère* du travail une croix de chevalier.

Le gouvernement a attendu pour déposer ce projet de loi que toutes les enquêtes administratives et les instances judiciaires auxquelles *la catastrophe* de Courrières a donné lieu eussent pris fin.

Le ministre de l'intérieur va de son côté décerner des médailles d'honneur à diverses personnes qui se sont également distinguées *à cette occasion*.

Une bijouterie dévalisée
à DOUAI

Un audacieux cambriolage. — Dix mille francs enlevés d'une vitrine. — On ne connait pas les auteurs du vol.

Jusqu'à présent la ville de Douai dormait tranquille, *les cambrioleurs n'ayant pas jugé* le moment venu d'exercer leur industrie.

Cependant, lundi, à son *réveil*, *toute la* population était légitimement émue à l'annonce du cambriolage d'un magasin de bijouterie, *situé dans la rue principale*.

Cette nouvelle, répandue rapidement en ville, amena devant la maison qui venait d'être le théâtre du vol, une foule de curieux pendant toute la journée. Chacun commentait à sa façon cet événement sensationnel, sur lequel nous avons pu recueillir des détails les plus précis.

DEUX FUYARDS

A quatre heures du matin, les époux Rogez qui tiennent au numéro 29 de la rue de Bellain un magasin de bijouterie bien connu des douaisiens, étaient réveillés par un bruit comme en font les débris d'une glace qui vient de recevoir un choc violent. Ils se mirent aussitôt à la fenêtre et aperçurent, filant à toute vitesse par la rue des Ferronniers, deux individus de taille moyenne.

M. Harpignies, directeur des magasins de la maison Bugnot, qui fait face à la bijouterie de M. Rogez, *ayant entendu le même bruit*, se mit à sa fenêtre et aperçut également les deux individus qui s'enfuyaient.

Descendues, ces personnes constatèrent que les malfaiteurs venaient, après avoir fracturé les volets, de briser la glace de la façade, et s'étaient emparés de plusieurs écrins-chevalets, sur lesquels se trouvaient des montres en or, des bagues en or, etc.

UNE PLUIE DE BAGUES

La police prévenue, arriva aussitôt. Le commissaire dirigea les premières recherches. Des agents furent envoyés dans toutes les directions. Le brigadier de sûreté Leleu et l'agent Douai, qui avaient suivi le parcours indiqué par les témoins, revinrent bientôt avec toute une série de montres et de bagues trouvées sur la chaussée rue des Ferronniers et Jean Belegambe.

Dans leur précipitation à fuir, les audacieux filous les avaient laissé tomber des écrins, sans prendre le temps de les ramasser.

LE MONTANT DU VOL

Quelques minutes plus tard les mêmes agents retrouvaient dans le square St-Pierre *les écrins dépouillés* bien entendu de leurs bijoux. Le préjudice causé à M. Rogez peut être *évalué à 10,000 francs*. Voici la liste des objets volés :

12 montres en or portant les numéros 157235 — 20318 — 24987 — 96358 — 96373 — 57262 — 59444 — 57252 — 52805 — 22992 — 12796 — 23443.

135 alliances en or, 45 chevalières en or, 2 bourses en or, 1 bourse or sur argent, 2 bourses titre fixe, 1 porte-mine en or.

L'ENQUETE

Des constatations faites, il résulte que les cambrioleurs, après avoir fait sauter la serrure du caisson dans lequel se replient les volets, ont ouvert ceux-ci, puis, à l'aide d'un *instrument quelconque*, ont brisé la glace et enlevé subtilement les écrins dont nous avons parlé. *Tout ceci avait été fait* avec une telle rapidité que MM. Rogez et Harpignies qui s'étaient mis à la fenêtre aussitôt le bruit fait par le choc, ne purent que constater la fuite des malfaiteurs et crier dans la direction qu'ils avaient prise.

Comme nous l'avons dit, d'actives recherches sont entreprises et le signalement des objets volés a été envoyé dans toutes les directions. »

Espérons que l'on ne tardera pas à mettre la main sur les coupables.

PALMES ACADÉMIQUES

Voici, d'après l'*Officiel*, les promotions et nominations intéressant le NORD et le PAS-DE-CALAIS :

OFFICIERS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Sont promus officiers de l'Instruction publique :

MM. Ames, délégué cantonal à Bapaume; Baude, conseiller municipal, délégué cantonal à Douai; Berquet, délégué cantonal à Calais; Bigot, adjoint au maire d'Haubourdin; docteur Bole, délégué cantonal à Roubaix; Bouzel, industriel à Haubourdin; Broussous, chef de bureau à la mairie de Lille; Buissart, délégué cantonal à Fourmies; Cantin, professeur à l'école de musique de Valenciennes; Caudeville, chef de bureau à la mairie de Boulogne-sur-Mer; Charpentier, ingénieur civil des mines à Lille; Cordier, vice-président du Conseil de préfecture à La Bassée; Debève, conseiller général à Magny; Deplechin, statuaire à *Lille*; *Deremy, médecin du lycée* à Valenciennes; Dorge, délégué cantonal à Savy-Barlette; Louis Dreyfus, délégué cantonal à Valenciennes; Druesne, liquidateur judiciaire, syndic de faillites à Douai; Ducaud, sous-préfet à Avesnes; Evrard, vice-président du comité de la caisse des écoles et de la commission scolaire à Lille; Fleury, conseiller municipal, secrétaire de la Société du Sou des Ecoles laïques à Saint-Omer; Gaillardot, juge de paix à Dunkerque; Mlle Ganteime, professeur à *l'école nationale de musique de Douai*; Gaubert, professeur à l'école de musique de Valenciennes; Hermart, médecin oculiste à Lille; Houbron, bibliothécaire de la Société de géographie à Lille; Lainé, professeur à Fournes; Lamoril, professeur à Boulogne-sur-Mer; Laurent, professeur de musique à Lille; Lebrun, commis au secrétariat de la Faculté des Sciences à Lille; Legrand, professeur de dessin à Douai; Le Mahieu, délégué cantonal à Carnières; Lussiez, professeur de chant à Lille; Merchier, juge de paix à Lille; Nicaud, sous-inspecteur de l'Assistance publique à Lille; Nigeon, membre fondateur du *Comité lillois du Sou des Ecoles laïques* à Lille; Potelle, médecin à Rosult; Bruvost-Caron, conseiller d'arrondissement à Fruges; Quinion, membre de la commission du musée à Douai; Sauvage, *architecte à Lille*; Sirot, architecte à Douai; Stoffaës, délégué cantonal à Hazebrouck; Tartarat, *délégué cantonal* à Haubourdin; Trépont, préfet du Pas-de-Calais; Tubert, percepteur à Quaedypre; Vandamme, pharmacien à Lille; Vanlerberghe, directeur de l'Harmonie municipale de Cambrai; Vitou, *greffier* au tribunal de commerce de Roubaix; Wallart, délégué cantonal à Pont-à-Vendin.

OFFICIERS D'ACADEMIE

MM. le docteur Aigre, médecin du collège de Boulogne-sur-Mer; Allard, receveur des douanes à Bavai; Amand, adjoint au maire de Condé-sur-Escaut; Bodin, ingénieur à Calais; Bonvarlet-Becquet, conseiller municipal à Oye; Bottequin, employé au secrétariat de la mairie de Lille; Blaise, sculpteur à Anzin; Blondeau, délégué cantonal à Thumeries; Mme Bourgeois, receveuse des postes à Liévin; MM. Bourré, membre du Comité de l'Association syndicale des *fabricants de tulles* à Calais; Boussemaer, architecte à Auxi-le-Château; Mme Bouvier, directrice *d'école* à Boulogne-sur-Mer; MM. Briquet, mutualiste à Aniche; Bruneel, publiciste à Cambrai; Bulo, *délégué cantonal à Sangatte*; Cametin, directeur de Compagnie d'assurances; *Cancel, professeur de musique à* Douai; Cappelle, musicien à Neuf-Berquin; Caron, président de musique à *Carvin*; *Castier*, négociant à Maubeuge; Mlle Cazin, professeur de dessin à Valenciennes; MM. le docteur Cleuet, délégué cantonal à Vimy; Cliche, homme de lettres à Valenciennes; Coignion, huissier, délégué cantonal à Lumbres; Collery, professeur de musique à Bourbourg; docteur Coquidé, conseiller d'arrondissement à Frévent; Cosset, délégué cantonal à Lille; Courtot, receveur des postes à Denain; Cuisinier, médecin à Cantin; Debrauwère, musicien à Roubaix; Decocq, rédacteur aux postes et télégraphes de Lille; Defer, chef de musique à Armentières; Delabre, à Tourcoing; Delannoy, ingénieur à Lille; Deligne, membre de la Commission administrative de l'Ecole de musique de Cambrai; Dernis, adjoint au maire de Saint-Omer; Derome, délégué cantonal à Wargnies-le-Petit; Dervaux, à Boulogne-sur-Mer; Desbarbieux, maire de Croix; Desfontaines, président de l'Union commerciale et industrielle de Douai; Dewisme, greffier du tribunal civil de Montreuil-sur-Mer; Doignies, administrateur du Bureau de bienfaisance de Templeuve; Delattre, maire de Fiennes; Desjardins, musicien à Cambrai; Dewavrin, ingénieur des arts et manufactures à Banteux; Dransart, professeur de gymnastique à Carvin; Dubois, secrétaire de mairie à Gœulzin; Dubudoq, mutualiste à Roubaix; Dufour, ingénieur à Aniche; Dufour, adjoint au maire de Malo-les-Bains; Dupont, professeur à l'école de musique de Douai; Duriau, délégué cantonal à Dunkerque; Dutholt, directeur de l'octroi à Cambrai; Elleboode, vice-président de l'Union chorale de Dunkerque; Faucon, receveur principal des douanes à Avesnes; Fenin, secrétaire de la mairie d'Auchel; Fleury, adjoint à Saint-Omer; Fouquart, conducteur des ponts et chaussées à Saint-Omer; Fournier, greffier en chef du tribunal civil de Cambrai; Frigière, adjoint au maire d'Hesdin; Gaillet, professeur à l'Institut industriel de Lille; Gautier, professeur à l'école des Arts de Roubaix; Mme Geyler-Bauduin, *membre de la Société pour l'instruction élémentaire* à Sars-Poteries; MM. Godard, vice-président au tribunal de Lille; Goupil, officier d'administration du service de santé à *Cambrai*; *Herbaut, professeur de musique* à Arras; Herbecq, président de l'Union chorale à Avesnes; *Herbet, maire d'Haynecourt*; Herland, administrateur du Bureau de bienfaisance, *délégué cantonal à Lille*; Hespel, *ancien* conseiller municipal à Roubaix; Mlle Hirsch, professeur à Lille; MM. Hubert, secrétaire à la mairie de Marchiennes; Huguet, secrétaire de la caisse des écoles de Corbehem; le Père Huyghe, ancien missionnaire à Abeele-Bœschèpe; Igard, délégué de la Société républicaine des Conférences populaires à Mazingarbe; Lagache, professeur à l'Ecole des Arts industriels à Roubaix; Lallart, directeur du cours communal de dessin industriel à Raismes; Lambillote, médecin à Douai; docteur Lamotte, conseiller général à Willems; Langrand, professeur de musique à Cambrai; Laude, maire de Bellaing; Lebeau, conseiller municipal, publiciste à Requignies; Lecat, suppléant du juge de paix de Bavai; Ledieu, consul des Pays-Bas à Lille; Ledoux, conseiller général, délégué cantonal à Aire-sur-la-Lys; Lefebvre, commis des ponts et chaussées à Lens; Leflon, maire de Norrent-Fontes; Legrand, maire de Méricourt; Lemaire, inspecteur *des Contributions indirectes à Lille*; Lemaire, délégué cantonal à Calais; Lombrez, administrateur de la Caisse d'épargne à Calais; Lengrand, délégué cantonal à Sebourg; Leroy, président de la *Société de musique* à Richebourg-l'Avoué; Lesur, instituteur en retraite à Onraing; Lœuillieux, délégué cantonal et maire à Tilques; Loir, membre de la Société des Conférences populaires à Arras; Lorthiois, membre de l'Université populaire de Lille; Lottin, conseiller municipal à Courrières; Martin-Evrard, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance de Saint-Omer; Maugé, gérant de fabrique de dentelles à Calais; Mayot, receveur des postes à Caudry; Mercier, directeur de l'Union chorale à Roubaix; Moity, délégué cantonal à Fourmies; Molinier, caissier de la Caisse d'épargne à Clary; Monthuis, conseiller municipal à Lambres; Mortier, maire de Steenvoorde; Mouraux, appariteur à la Faculté de droit de Lille; Mouys, mutualiste à Louvroil; Mugnier, dentiste à Cambrai; Nieppe, membre de la Commission administrative de l'école de musique à Cambrai; Noclercq, commissaire de police à Boulogne-sur-Mer; Oswalt, conducteur des ponts et chaussées à Cambrai; Pellarin, ingénieur des ponts et chaussées à Cambrai; Peuvion, fondé de pouvoirs de la trésorerie générale à Arras; Pierchon, conseiller municipal à Fontaine-au-Bois; Pieite, vice-président de la *musique de Fourmies*; H. Pinon, receveur municipal à Saint-Pol; Mme Plankaert-Brouchette, professeur de musique à Roubaix; MM. Plaquet, professeur de musique à Lille; Pluvinage, secrétaire de la mairie de Cambrai; Prudhon, musicien à Cambrai; Mme Pruvost-Grimbert, déléguée cantonale à Saint-Pol; MM. le docteur Quéhen, conseiller municipal à Colembert; Quenet, percepteur à Lecelles; Raquez, ingénieur à Lille; Roques, ingénieur à Lille; Ricard, artiste peintre à Boulogne-sur-Mer; Richez, instituteur en retraite à Viesly; Roger-Lecossagne, conférencier à Boulogne-sur-Mer; Rougemont, fondeur à Audricq; Rousseau, maire de Jolimetz; Roussenac, commissaire de police à Lille; de Saint-Jean, percepteur à Beaumetz-lez-Cambrai; Scellier, chef de gare à Valenciennes; docteur Taccoen, maire de Strazeele; Tellier, juge de paix à Gravelines; docteur Tersen, médecin-major au 84e d'infanterie à Avesnes; Teynier, secrétaire en chef de la mairie de Maubeuge; Tibergyien, aéronaute à *Douai*; Timmermans, mutualiste à Lille; Tricart, adjoint au maire de Denain; Turotte, professeur de dessin à Cambrai; Vaillart, préparateur de chimie à Lille; Vandormer, chef de gare à Aniche; Vandome, maire de Vaudringhem; Vantieghem, musicien à Lille; Verkenne, à Dunkerque; Verlinde, sous-ingénieur des ponts et chaussées à Dunkerque; Wallerand, professeur à l'école de musique de Valenciennes; Wuillaume, secrétaire à la mairie d'Anzin; Wiliot, conseiller d'arrondissement à Poix-du-Nord; Wyckaert, agent voyer à Bailleul.

Les nouveaux officiers de l'Instruction Publique

M. Vandamme, pharmacien à Lille, est *nommé officier de l'Instruction publique*

C'est avec plaisir que nous apprenons que M. Vandamme, pharmacien, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, vient de recevoir la rosette d'Officier de l'Instruction publique.

Cette distinction honorifique ne pouvait être mieux placée.

Ancien élève de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Lille, M. Vandamme était, en 1892, après de brillants examens, reçu pharmacien.

L'année précédente, il avait obtenu, étant interne des hôpitaux, une médaille d'or.

Poursuivant ses études, M. Vandamme, en 1902, présentait à l'Académie de Médecine de Paris, un ouvrage « Etude sur les maladies syphilitiques et les dermatoses qui en sont la conséquence », qui lui valut une lettre de félicitations.

Disons, entre parenthèses, qu'au lycée de St-Omer, M. Vandamme fut titulaire du Prix départemental.

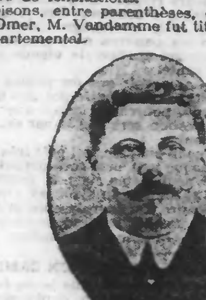

M. VANDAMME

Notre concitoyen n'est pas seulement un savant et un bienfaiteur de l'humanité qui, par sa découverte de « la Maléane » sut conquérir la reconnaissance de tous ceux qui souffrent, c'est aussi un homme courageux qui n'hésite pas à risquer sa vie.

Il y a quelques années, en 1898, si nous avons bonne mémoire, M. Vandamme, rue Solferino, se jetait courageusement à la tête d'un attelage emballé.

Cet acte de dévouement valut à notre concitoyen le ruban tricolore.

En 1903, M. Vandamme était nommé officier d'académie.

Ce ruban violet vient d'être *transformé* en rosette.

Nous ne saurions trop féliciter ce savant, ce bienfaiteur pour cette distinction des plus méritées à laquelle tous applaudiront.

L'épidémie de méningite
à la Caserne d'Aoust
à DOUAI

Quatre nouveaux cas nécessiteront le transfert à l'hôpital des militaires atteints par *la maladie*. — Un soldat y est mort. — Bruits de l'arrivée de M. Chéron.

Comme on le sait, une épidémie de fièvre *cérébro-spinale s'est déclarée*, depuis samedi, à la caserne d'Aoust, occupée par un bataillon du 33e *régiment d'infanterie*, la 5e compagnie d'ouvriers d'artillerie et une batterie du 27e régiment d'artillerie.

Deux militaires avaient été transportés samedi à l'hôpital, dans un état désespéré. L'un d'eux, le jeune soldat, Auguste Frechon, du 33e d'infanterie, dont les parents *habitent Audruicq*, succombait dans la nuit de samedi à dimanche.

Dimanche, un nouveau cas se produisait et nécessitait l'admission du malade à l'hôpital militaire.

Hier lundi, quatre soldats allaient rejoindre leurs malheureux camarades.

LES MESURES PROPHYLACTIQUES

Le Ministre de la Guerre informé, donna aussitôt des ordres sévères et on s'attendait à la visite de M. Chéron dans la journée de lundi, son arrivée ayant déjà été annoncée samedi.

La circulaire du 30 septembre 1895 a été aussitôt appliquée.

Après une visite de M. l'Inspecteur sanitaire Chavas, médecin inspecteur du 1er corps d'armée, M. le médecin major Job, qui s'occupa dans ces derniers temps d'études *spéciales de bactériologie*, *vint* visiter tous les hommes de ce quartier et soumit les eaux à l'analyse.

Suivant les ordres spéciaux, toute la paille des paillasses fut brûlée lundi sur le champ de manœuvre de la *Berce-Gayant*, et les literies furent renouvelées.

On espère ainsi enrayer cette terrible maladie.

L'état des militaires soignés à l'hôpital est stationnaire.

EXPLOITS D'IVROGNES
à LENS

Tout un quartier en *révolution*. — Cinq individus en goguette font des visites domiciliaires chez des commerçants et profèrent des menaces de mort. — La bande en prison.

Une bande d'individus en goguette a mis dimanche soir en révolution le quartier de la rue de Lille.

Après s'être copieusement abreuvé dans leur compagnie, un sieur Camille Ameye, demeurant à Loison, rue St-Joseph, s'était mis en route avec ses trois logeurs, Hector Mimy, 17 ans ; Boone Emile, 22 ans ; et Macs Richard, 20 ans, tous sujets belges, pour se rendre à Lens où ils achevèrent de s'enivrer. En route, ils s'étaient adjoint un cinquième copain, Lucas Debuyck, 38 ans, demeurant à Lens, rue Louis-Blanc, qui n'était pas moins saoul que les autres et qui devait être le héros des scènes que nous allons raconter.

BONBONS A BON COMPTE

Il était environ sept heures *lorsque* nos poivrots arrivèrent rue de Lille. Avisant l'épicerie que tient au numero 94, Mme Hayez, ils s'y engouffrèrent avec fracas et prétendirent se faire servir à boire. Mme Hayez leur représenta qu'elle *n'était pas cabaretière*.

— Ça ne fait rien, s'écria Debryck, il faut nous *donner pour deux sous de* n'importe quoi.

L'épicière lui donna un paquet de bonbons que Debuyck emporta, en négligeant de la payer, et à la grande satisfaction de Mme Hayez, à qui ces « clients » n'inspiraient qu'une médiocre confiance.

LE COUP DU SAUCISSON

Après avoir croqué les bonbons achetés à si bon compte, la bande résolut de se mettre sous la dent quelque chose de plus substantiel. Justement on passait devant la charcuterie Lesage. Debuyck fut délégué avec deux de ses copains pour négocier l'achat d'un saucisson dans des conditions identiques à celles qui avaient accompagné l'achat des bonbons.

Pendant que les deux copains restaient près de la porte, Debuyck demanda à Mme Lesage de lui donner un saucisson. A peine avait-elle pris à l'étalage le dit saucisson, que Debuyck le lui arracha des mains et le passa aux copains qui s'empressèrent de décamper. Quand la charcutière en réclama le paiement, Debuyck se mit à la secouer d'importance. Effrayée, Mme Lesage appela au secours. Son beau-père, M. Victor Hubert, qui se trouvait dans la cuisine, accourut. Debuyck l'envoya, d'une poussée, rouler à terre. M. Hubert se releva et voulut poursuivre son agresseur qui avait pris la poudre d'escampette.

A peine avait-il mis le pied sur le pavé que nos cinq gaillards se jetèrent sur lui et lui administrèrent une raclée magistrale. Dans la bagarre, M. Hubert fut mordu à la main et à l'oreille.

MENACES DE MORT

Cette exécution sommaire accomplie, les cinq ivrognes, de plus en plus surexcités, se dirigèrent vers la rue de Loison. Ils entrèrent chez Mme Decraene et voulurent s'emparer d'une hache qui se trouvait dans un coin. Boone avait déjà la main dessus et parlait de s'en servir pour aller « déboiser » la charcutière Lesage, quand Mme Decraene parvint à la lui arracher et à la mettre en lieu sûr.

Les énergumènes se mirent alors à se chamailler entre eux. Ils avisèrent les couteaux qui étaient sur une table et ils allaient s'ouvrir réciproquement le ventre quand Mme Decraene réussit à les mettre à la porte.

Quelque temps après, les agents qu'on avait prévenus se mettaient à leur poursuite et les arrêtaient.

Conduits au commissariat de police, ils ont été interrogés hier par M. Thomas qui les a déférés au parquet. Ils mettent leurs exploits sur le compte de l'ivresse.

Le Revolver du Mari

A Lille [illegible] jaloux alcoolique essaie de tuer sa femme de cinq coups de revolver mais il ne la blesse heureusement que très légèrement

Une querelle conjugale qui cotoya le drame et qui aurait pu verser dans la tragédie s'est déroulée dans *la matinée* de lundi rue de Cambrai, y causant une grande émotion.

LE MENAGE DANEL-VANSEMAEYS

Au numéro 38 de la rue de Cambrai, à l'angle de la rue de Maubeuge, se trouve un estaminet exploité par les époux Henri Danel, âgé de 42 ans, et Pauline Vansemaeys, 37 ans, mariés depuis sept ans environ.

De cette union, sont nés six enfants dont l'aîné a 17 ans environ.

L'entente régna de nombreuses années dans le ménage, mais l'alcool devait venir en troubler la bonne harmonie. En effet, Danel, employé en qualité d'homme d'équipe à la gare Saint-Sauveur, se mit à faire une consommation immodérée de boissons alcooliques diverses. Sa passion devenant de plus en plus forte, il était bientôt congédié de son emploi, et c'est alors que pour subvenir aux besoins de sa famille, il venait s'installer cabaretier, rue de Cambrai.

Sa clientèle se composait spécialement de déchargeurs de charbon employés à la gare.

Au lieu de se corriger de son mauvais penchant, Danel continua à boire de plus belle, ce qui provoquait dans le ménage de nombreuses disputes.

Sous l'*influence* de l'alcool, le cerveau de Danel s'affaiblissait de jour en jour. Il eut des accès de jalousie et fit des scènes à sa femme, l'accusant de la tromper avec des amants imaginaires.

LA SEPARATION

Il était absolument obsédé par cette pensée, et le 29 décembre, il abandonnait sa femme et partit enlevant presque tout le mobilier.

Il alla habiter un garni au numéro 70 de la rue de Fontenoy.

Pendant quelques jours, il travailla en qualité de journalier à la fonderie Roussel et Duponchelle.

Quoique séparé de sa femme, Danel ruminait toujours des idées de vengeance contre elle, et à plusieurs reprises il s'était présenté à l'estaminet de la rue de Cambrai, *en proférant des menaces de mort* contre l'épouse qu'il jugeait infidèle et il essaya même de la frapper sans pouvoir y réussir.

Mme Danel voyant que la reprise de la vie commune avec son mari devenait de plus en plus impossible, en raison de son intempérance, avait introduit devant le tribunal civil une demande en divorce.

Cependant, Mme Danel n'était pas tranquille, car elle connaissait le tempérament violent de son alcoolique mari. Elle l'avait vu en effet, à plusieurs reprises, avant son départ, placer dans son lit, une carabine chargée, avec laquelle, déclarait-il, il voulait tuer l'inconnu qui le trompait.

Dimanche après-midi, l'un des fils de Danel, âgé de 14 ans, rentrait absolument affolé au cabaret de la rue de Cambrai, disant à sa mère qu'il venait de rencontrer *son père qui lui avait déclaré « que c'était aujourd'hui son dernier jour »*.

Mme Danel se tint sur ses gardes, mais son mari ne fit aucun apparition ce jour-là.

LE DRAME

Cependant, lundi matin, elle était prévenue par un client que son époux rôdait dans les environs.

Il était 7 h. 45 exactement, quand la porte du cabaret s'ouvrit, livrant passage à Danel, tenant en main un revolver.

La cabaretière était dans la cuisine ; au comptoir se trouvaient deux de ses locataires : Mlle Marguerite Trinconi, 38 ans, journalière et Mlle Céline Bouguin, 25 ans, également journalière, ainsi qu'un autre client, M. Roussel.

Ce dernier, en apercevant Danel, s'était écrié : « Voilà votre mari, prenez garde ».

Courant vers sa femme qu'il vit dans la cuisine, Danel dit : « Cette fois, je t'ai », et braquant son arme dans sa direction, il en déchargea un *premier coup*, mais la balle alla se loger à dix centimètres au bas de la porte du fond de l'estaminet.

La cabaretière, poussant des cris d'effroi, s'enfuit éperdument dans la cour, poursuivie par son mari qui déchargea à nouveau trois fois son arme dans la direction de sa femme. La seconde balle alla briser un carreau de la porte donnant de la cuisine sur la cour.

Voyant sa vie en danger, Mme Danel ferma violemment cette porte et se plaça derrière afin d'empêcher son mari de l'atteindre.

Ne pouvant réussir à ouvrir la porte, le meurtrier, sans hésiter un instant, visa sa femme par le carreau, et, une cinquième détonation retentit.

La cabaretière atteinte à la région capillaire, poussa un cri et s'affaissa sur le sol, incapable de résister plus longtemps et laissant le passage libre.

Sans se laisser émouvoir, Danel poussa la porte, saisit sa femme par les cheveux et la secoua violemment. Comme la cabaretière évanouie ne bougeait plus, Danel croyant avoir réussi dans sa vengeance, prit la fuite par la rue de Maubeuge.

Un consommateur, M. Roussel, se mit à sa poursuite, mais il ne put l'atteindre, car Danel disparaissait bientôt par la rue Diderot.

LA VICTIME EST PEU GRAVEMENT BLESSEE

Tandis que des voisins s'empressaient de relever la cabaretière qui était restée évanouie, *on était allé quérir* un docteur qui arriva en hâte.

Il constata que l'état de la blessée ne comportait aucun caractère de gravité.

Le médecin, après avoir pansé la blessée, diagnostiqua que la balle devait se trouver au niveau de l'occiput.

Mme Danel, transportée aussitôt à l'hôpital Saint-Sauveur, fut soumise à un premier examen qui ne put déterminer exactement l'endroit où se trouve le projectile.

Sur sa demande, Mme Danel a été ramenée à son domicile vers midi et demi et devra se rendre à nouveau jeudi à l'hôpital, où l'on procèdera très probablement à l'extraction de la balle.

L'état de la cabaretière continue à être satisfaisant.

L'ENQUETE

Informé de cette tentative de meurtre, M. Ponnavoy, commissaire du 7e arrondissement, s'est rendu au cabaret de la rue de Cambrai, où il a procédé à l'interrogatoire de la victime et des témoins du drame.

Il a également fait lever l'état des lieux. Quant au meurtrier, il est activement recherché, *mais* jusqu'à présent toutes les investigations de la police sont demeurées sans résultat.

On le croit réfugié chez une de ses sœurs habitant Camphin-en-Pévèle, son pays natal, où il était allé demeurer quelques jours dernièrement.

DANEL SE CONSTITUE PRISONNIER

Le meurtrier Danel s'est constitué prisonnier ce soir à 8 heures et demie, au poste de la Permanence.

Il a déclaré froidement qu'après avoir erré toute la journée dans la ville, et se sachant recherché, il avait préféré venir se livrer lui-même à la justice.

M. Proix, commissaire, l'a fait écrouer au violon, en attendant son transfert ce matin à la maison d'arrêt.

Danel n'avait sur lui qu'une somme de 35 centimes et divers objets sans importance.

DÉRAILLEMENT CRIMINEL
A SAVY-BERLETTE

Un acte de malveillance qui aurait pu avoir de graves conséquences, a été commis dimanche sur la ligne du chemin de fer économique.

Le train parti de Lens à 1 heure et demie, arrivait à proximité de la station de Savy-Berlette, petite commune de l'arrondissement de Saint-Pol, quand la machine sortit des rails, entraînant à sa suite le train tout entier.

Il fallut plus de trois heures d'efforts pour *le remettre sur la voie*.

L'enquête a démontré que la chaîne de sûreté de l'aiguille où s'est produit le déraillement, avait été brisée et que l'aiguille avait été entrebaillée de façon à rendre un accident *inévitable*.

Le parquet, informé, a ouvert une instruction judiciaire et recherche les auteurs de cet acte de malveillance.

Un Tourquennois tué au Maroc

Un des légionnaires blessés au combat de Settat, mort à l'ambulance de Ber Réchid était originaire de Tourcoing.

On disait que le combat de Settat nous avait coûté une vingtaine de blessés, dont l'un très gravement.

Tourcoing aurait-il *le triste* honneur de posséder celui là. C'est à craindre, car on nous apprend qu'une famille habitant notre ville fait des démarches pressantes pour avoir le cadavre d'Adolphe Bourgois, âgé de 26 ans, ses parents habitent rue du Point Central, tout auprès du boulevard.

Le deuxième de huit enfants, il s'était engagé en 1901 au 1er régiment de chasseurs d'Afrique. Son congé terminé il revint à Tourcoing et, ne pouvant trouver d'emploi, il sollicita sa réintégration dans le même régiment.

Il n'y avait plus de place. Désolé, il entra au 1er régiment de la légion étrangère, fut nommé caporal et obtint la médaille avec l'agrafe du Sahara.

La campagne du Maroc allait commencer lorsqu'il apprit qu'il pourrait réintégrer le 1er chasseur d'afrique. Mais avant l'autorisation ministérielle le bataillon dont il faisait partie fut dirigé sur Casablanca. Le 14 janvier il fut blessé au combat de Settat.

Transporté à l'ambulance de Ber Réchid il ne tarda pas à sucomber.

Prévenue, la famille, a fait ainsi que nous le disons plus haut, d'actives démarches pour faire revenir le corps à Tourcoing.

VIEILLES CHRONIQUES
DE LA RÉGION

L'affaire Longuet

Marchand de toiles à Cambrai, rue Quéréntin, près de la place Fénelon, Maximilien Napoléon Longuet, jouissait en 1856 dans tout le pays de la considération générale, surtout auprès des gens d'église.

Il était né à Verly, dans l'arrondissement de Verviers et avait alors 47 ans. C'était un homme trapu et d'aspect bestial. Sa face large et plate, au nez camus et aux lèvres lippues, semblait plus grosse encore au-dessus de son cou de taureau, court, gros et puissant. Les yeux seuls vivaient, perçants et astucieux, dans ce masque épais, surmonté d'un front bombé et fuyant, rejoignant, sous de rares cheveux, un crâne bizarrement terminé en pointe.

Cet homme avait une laideur physique qui repoussait. Quant à son être moral, nul n'aurait pu se vanter de le connaître ; mais tout en lui respirait l'hypocrisie.

Il affichait des dehors pieux, fréquentait les églises, se confessait souvent. Quand, en 1850, Longuet eut une première fois des démêlés avec la justice, et qu'il fut conduit à l'hôpital pour une confrontation, la sœur, en l'entendant accuser s'était écriée :

— Un si brave homme ! Ce n'est pas possible, car il a approché des sacrements il y a trois jours.

Et de fait, à travers toutes les péripéties du drame que nous allons raconter, Longuet fit montre jusqu'au bout de sentiments très religieux. Etait-il sincère ou commença-t-il à jouer ce personnage pour s'assurer les bonnes grâces de sa clientèle principalement composée de curés, de religieuses, de personnes dévotes ; et continua-t-il ensuite sa comédie par habitude ? C'est ce qu'il est impossible de savoir.

Mais tel était l'homme qui allait devenir le principal acteur de l'une des causes criminelles les plus célèbres de notre région.

Le 5 novembre 1856, Longuet partit de Cambrai, dans la matinée, pour affaires commerciales. Il devait se rendre à Douai et de là à Marcq-en-Barœul, près de Lille.

Il laissait chez lui sa femme Marie-Anne, avec sa servante, Joséphine Robinet et quatre de ses enfants, dont le plus jeune n'avait que 18 mois. L'aîné, âgé de 20 ans, se trouvait à Paris, et cette grande disproportion d'âge entre les frères s'explique par le fait que Longuet avait eu quatorze enfants, morts pour la plupart, de sa femme, née Laurent.

Il fit quelques affaires à Cantin, et dans l'après-midi arriva à Douai, où il descendit à l'Hôtel de Flandre, tenu par Philippe Reiseman. Il dîna à la table d'hôte, de bon appétit, causant avec tous ses voisins et se nommant à ceux qui ne le connaissaient pas.

Le repas fini, il se rendit à la remise, prit un paquet dans sa voiture de voyageur et rentra à l'hôtel, pour demander un bougeoir à la cuisine. Une servante le lui donna ; il lui annonça qu'il allait se coucher. Puis il monta à sa chambre. Un garçon d'hôtel, Fortuné Cochon, qui passait dans le couloir, remarqua peu après qu'il avait éteint sa lumière et mis ses bottines à la porte.

Le lendemain à 9 heures du matin, ces bottines étaient encore à la même place, où le garçon, Fortuné, les aperçut de nouveau ; peu après il fut appelé par le voyageur, qu'il trouva dans sa chambre, les rideaux fermés. Longuet se plaignit d'avoir mal dormi, demanda de l'eau chaude pour se raser, et resta longtemps à sa toilette.

Il fit ensuite quelques courses en ville. L'après-midi, il se trouvait à la gare de Douai, faisant les cent pas dans la salle du départ, quand il parut s'intéresser à la conversation d'un groupe, où l'on causait de Cambrai avec animation.

Il s'approcha, écouta. Les parleurs racontaient que la nuit précédente, la femme d'un marchand de toiles des environs de la place Fénelon avait été assassinée par des inconnus.

— Mais, s'écria Longuet, il n'y a pas d'autre marchand de toiles que moi dans ce quartier. C'est ma femme qu'on a tuée alors.

L'émotion fut générale à ces mots. Chacun se tournait avec compassion vers le malheureux mari. Le conducteur des Messageries de Cambrai, qui justement passait par là, s'approcha de lui et lui dit :

— Hélas ! oui, m'sieu Longuet. C'est bien vrai.

Longuet, sans répondre courut à son hôtel. Il faisait peine à voir, gémissait continuellement, ne cessait de porter son mouchoir à ses yeux, mais il ne pleurait pas.

— Quel est le monstre qui a tué ma femme, disait-il à l'hôtelier, en hurlant toujours, mais sans larmes. Que ne m'a-t-il tout pris, en me laissant au moins la mère de mes enfants.

Il demanda à partir de suite. Il se sentait incapable de conduire son cheval. L'hôtelier lui donna son frère, Louis Reiseman, pour lui servir de cocher. Tout le long du trajet, cet homme fut témoin des accès de désespoir du veuf inconsolable.

— Allez plus vite ! criait-il. Ah ! ma femme ! Ah ! les brigands !...

La nouvelle annoncée à la gare de Douai était vraie.

Le matin, en ouvrant sa cuisine, vers les 6 heures, la servante de Mme Longuet, Joséphine Robinet, remarqua que sa maîtresse n'y était pas encore descendue, selon son habitude.

En outre un carreau était brisé à une des fenêtres de la cuisine, et il était visible que quelqu'un était passé par cette fenêtre, dont les volets étaient ouverts.

La servante courut à la chambre de Mme Longuet. La porte était entrebaillée ; d'un coup d'œil on y apercevait un désordre extraordinaire : le lit défait, les matelas par terre, le poêle brisé. Saisie de frayeur, Joséphine sortit de la maison et alla avertir une amie de la famille. Cette dame et quelques autres personnes pénétrèrent dans la chambre, et, après avoir soulevé les matelas découvrirent le corps de Mme Longuet.

Les traces de sang qui se trouvaient sur le plancher, les blessures qui se remarquaient sur la tête de cette femme annonçaient qu'elle était morte victime d'un assassinat.

Ce crime commis pendant la nuit, en l'absence du mari, dans une chambre peu distante de celle de la bonne, qui disait ne rien avoir entendu avait quelque chose de mystérieux.

Le procureur impérial arrivé sur les lieux, avec le juge d'instruction et le commissaire central, procédaient à une enquête, inspectaient les lieux tout en interrogeant la servante dont l'attitude semblait embarrassée. (A suivre).

Dernière Heure

La catastrophe de Quaregnon

Bruxelles, 20 janvier. — Un des blessés du coup de grisou de Quaregnon, est décédé ce soir.

Le nombre des morts s'élève à 10.

Terrible accident de chemin de fer
EN ITALIE

SIX MORTS. — 20 BLESSES

Milan, 20 janvier. — Une grave collision s'est produite ce soir, à 9 heures 25, près de la station d'Acquabella.

Le rapide de Milan à Rome a tamponné le train venant de Pavie. Les deux locomotives ont été réduites en miettes ainsi que 12 wagons. Six morts et 20 blessés ont été retirés des décombres. Dans le rapide se trouvaient, dit-on, plusieurs députés et sénateurs.

Les pompiers de Milan travaillent au sauvetage.

Audacieux coup de main de trois anarchistes russes

Un évêque et ses domestiques bâillonnés. — Un vol de 31.000 roubles.

Odessa, 20 janvier. — On télégraphie de Kamenets-Tobiosk, chef-lieu du gouvernement de Podolie, que trois anarchistes communistes admirablement déguisés, l'un en gouverneur provincial, le deuxième en aide de camp du gouverneur, et le troisième en secrétaire, ont fait irruption à l'évêché et se sont emparé d'un somme de 31 mille roubles en valeur et en argent. L'évêque et ses domestiques avaient été, au préalable, ficelés et bâillonnés.

Le poste militaire du Palais Episcopal présenta les armes aux anarchistes à l'arrivée et au départ.

Aucune arrestation n'a encore été opérée.